C2.8 Les enfants et leur droit à un environnement propre, sain et durable

Introduction

Le rapport annuel 2025, dans sa **recommandation sur les enfants et leur droit à un environnement propre, sain et durable**[1], met en avant la nécessité de reconnaître et de garantir ce droit des enfants comme un **véritable droit humain opposable.**

Cadre juridique applicable :

Articles 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant



Depuis plusieurs années, une dynamique internationale s'est développée autour de la reconnaissance du droit à un environnement sain. Ce droit est désormais reconnu par **l'Assemblée générale des Nations unies**[2] **et soutenu par l'Observation générale n°26**[3] **du Comité des droits de l'enfant.** Au niveau européen, le Conseil de l'Europe travaille à renforcer sa reconnaissance, notamment par l'adoption éventuelle d'un instrument juridiquement contraignant[4]. En début d'année 2025, l'OKAJU a eu des échanges avec le Centre for International and Environmental Law (CIEL)[5] portant justement sur la reconnaissance juridique du droit à un environnement sain au sein du Conseil de l'Europe. En 2023, ce droit a été défini comme une priorité dans la **Déclaration de Reykjavik du Conseil de l'Europe**[6]. Le Luxembourg est **invité à jouer un rôle moteur dans ce processus.**

L'OKAJU rappelle que la **triple crise environnementale** (changement climatique, pollution et perte de biodiversité) constitue l'une des plus grandes menaces pour les droits humains au 21ème siècle[7]. **Les enfants sont particulièrement touchés** avec des atteintes à la santé physique et mentale, avec des conséquences négatives sur leur développement et leur éducation, qui peuvent encore aggraver les inégalités sociales.

---

1 Les juniors experts de l'OKAJU sont des jeunes dialoguant avec l'OKAJU afin d'élaborer des positions permettant de refléter plus fidèlement le point de vue des jeunes. L'OKAJU remercie Natasha Lepage et Julien Wald pour leurs réflexions et développements.

2 UN General Assembly, *The human right to a clean, healthy and sustainable environment* (28 July 2022) UN Doc A/RES/76/300.

3 UN Committee on the Rights of the Child, *General comment No. 26 (2023) on children's rights and the environment, with a special focus on climate change* (22 August 2023) UN Doc CRC/C/GC/26

4 *https://www.coe.int/fr/web/portal/themes/environment* et *L'urgence d'un instrument juridique du Conseil de l'Europe sur le droit à un environnement sain* disponible sur : *https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/the-urgency-of-a-council-of-europe-legal-instrument-on-the-right-to-a-healthy-environment*

5 *https://www.ciel.org/*

6 https://edoc.coe.int/fr/le-conseil-de-l-europe-en-bref/11618-unis-autour-de-nos-valeurs-declaration-de-reykjavik.html

7 UN General Assembly, *The human right to a clean, healthy and sustainable environment* (28 July 2022) UN Doc A/RES/76/300.



Les enfants sont pourtant **parmi les moins responsables de cette crise, tout en étant parmi les plus affectés.** Ils participent de plus en plus aux **mobilisations climatiques** et doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits à l'information, à la participation et à l'accès à la justice.

L'Observation générale n°26 affirme que tous les enfants ont droit à un environnement propre, sain et durable. Les décisions environnementales devraient toujours être guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant.[8]

Les adolescents doivent bénéficier d'une éducation environnementale afin de participer aux décisions qui affectent leur avenir et que **les enfants rencontrent souvent des obstacles lorsqu'ils cherchent à faire valoir leurs droits devant les tribunaux.**

L'OKAJU souligne également que les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables à la pollution et aux **substances toxiques,**

L'OKAJU insiste sur la **solidarité intergénérationnelle.** Les choix actuels en matière d'environnement, détermineront **les conditions de vie des générations futures**. Les États doivent donc intégrer une **analyse des impacts à long terme dans leurs politiques environnementales.**

L'OKAJU considère que **la protection de l'environnement inscrite dans la Constitution luxembourgeoise reste insuffisante** car elle constitue un **objectif** de l'État et non **un droit fondamental directement invocable** par les citoyens.

Recommandations principales de l'OKAJU :



Au niveau national

- Inscrire le **droit à un environnement sain dans la Constitution;**
- Intégrer systématiquement **l'intérêt supérieur de l'enfant** dans les politiques environnementales;
- Développer des **mécanismes de recours adaptés aux enfants;**
- Garantir la participation des enfants aux décisions environnementales;
- Rendre l'information environnementale **accessible et compréhensible;**
- Renforcer **l'éducation à l'environnement** à tous les niveaux scolaires;
- Évaluer **les impacts à long terme des politiques sur les générations futures;**
- Assumer, en tant qu'adultes, la responsabilité de s'engager en faveur d'un environnement sain et rendre cet engagement visible publiquement.

Au niveau international

- Soutenir un **protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme consacrant ce droit**;
- **Protéger les enfants et jeunes défenseurs de l'environnement** contre les intimidations et représailles;
- **Encourager les autres États européens** à reconnaître ce droit dans leur législation.

---

8 *https://ceh.unicef.org/events-and-resources/knowledge-library/general-comment-no-26-2023-childrens-rights-and-environment*

Actualités sur le sujet

Les **phénomènes climatiques extrêmes,** qu'il s'agisse de canicules, d'inondations, d'incendies, de tempêtes ou de vagues de froid, ont des conséquences inégales sur les enfants. Ceux qui vivent déjà dans des situations de vulnérabilité sociale, économique ou administrative sont généralement les plus exposés aux risques et disposent de moins de ressources pour s'y adapter.

Adoption de la Stratégie nationale d'adaptation aux effets du changement climatique 2025-2035

Présentée le 22 **avril 2026**, la nouvelle stratégie nationale d'adaptation[9] propose 152 mesures concrètes réparties dans 17 domaines clés, allant de la santé à l'aménagement du territoire.

Plusieurs fois, **l'impact spécifique des changements climatiques sur les enfants sont mentionnés.**

> *« Les personnes âgées, les nourrissons, les jeunes enfants et les personnes souffrant de maladies préexistantes sont considérés comme des groupes à risque, de même que certaines personnes travaillant à l'extérieur. Le danger d'une exposition croissante à la chaleur pour la population luxembourgeoise est le plus grave dans les zones urbaines à forte densité de bâtiments, en raison de la capacité accrue de stockage thermique et des émissions thermiques nocturnes. »*
>
> *« Des campagnes de sensibilisation sont également menées, avec des recommandations pour l'ensemble de la population et des groupes spécifiques, comme les travailleurs en extérieur, les sportifs ou les enfants. »*
>
> *« Les effets du changement climatique touchent la population dans son ensemble mais peuvent particulièrement impacter les couches de population les plus vulnérables, à savoir les personnes les moins à même de s'adapter étant plus démunies ou se retrouvant en position discriminatoire. Il s'agit notamment des personnes les moins aisées financièrement exposées au risque de pauvreté ou vivant dans la pauvreté ou de personnes physiquement plus fragiles face à des évènements climatiques extrêmes (personnes âgées, enfants en bas âge ou personnes présentant une incapacité physique ou mentale). Que ce soit par un impact direct sur la santé - dans ce cas il s'agit de personnes âgées ainsi que de personnes peu autonomes ou en situation de handicap qui sont le plus touchées - ou par un impact indirect - à savoir par le manque de moyens financiers pour s'adapter face aux défis du changement climatique (isolation thermique de l'habitat, protection face aux inondations, etc.) - le changement climatique aura des répercussions plus importantes pour les populations socialement plus faibles. Les problèmes sociaux liés à l'adaptation sont dès lors divers et contextuellement spécifiques.*

---

9 Stratégie nationale d'adaptation aux effets du changement climatique 2025-2035 *https://environnement.public.lu/fr/publications/climat/pa-effets-changement-climatique.html*

Par conséquent, les politiques climatiques sont intimement liées aux politiques de justice sociale et cet aspect est à prendre en considération dans la mise en place des mesures d'adaptation face aux effets du changement climatique. »

Froid et gel

Si les effets des vagues de chaleur font l'objet d'une attention croissante, les risques liés aux épisodes de froid intense ou de gel ne doivent pas être négligés.

Le réchauffement climatique ne signifie pas uniquement davantage de chaleur et s'accompagne également **d'événements météorologiques extrêmes plus fréquents,** y compris des épisodes de grand froid, de gel, de neige ou de variations brusques de température susceptibles d'affecter les enfants les plus vulnérables.

Les épisodes de froid soulèvent également la question de la précarité énergétique.

Au Luxembourg, les épisodes de froid soulèvent également la question de la précarité énergétique. Les enfants vivant dans des logements insuffisamment chauffés ou mal isolés peuvent être davantage exposés aux problèmes de santé, à l'inconfort thermique et à des difficultés dans leurs apprentissages.

Dans une perspective de droits de l'enfant, les autorités devraient veiller à ce que tous les enfants disposent d'un logement adéquatement chauffé, d'un accès continu à l'éducation et à des services essentiels, ainsi que d'une protection particulière pour les groupes les plus vulnérables, notamment les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants accueillis dans des structures collectives ou ceux en situation de handicap.

De quoi les enfants et les jeunes ont-ils besoin ? De logements chauffés et bien isolés (l'OMS recommande une température intérieure d'au moins 18 °C ; une température plus élevée peut être nécessaire pour les groupes vulnérables, notamment les enfants),[10] d'écoles, de crèches et de maisons relais où ils peuvent apprendre et jouer dans de bonnes conditions tout au long de l'année,[11] ainsi que de voies piétonnes et cyclables sûres et pratiques, même en cas de neige ou de verglas.

Quels sont les avantages pour l'environnement ? La rénovation énergétique des logements et des bâtiments accueillant des enfants réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à lutter contre la précarité énergétique des familles.[12] Des chemins piétonniers et des pistes cyclables bien entretenus en hiver permettent aux enfants de se déplacer sans dépendre de la voiture.

Canicule et épisodes de chaleur

Les épisodes de canicule constituent un défi croissant pour les droits de l'enfant au Luxembourg. Les enfants sont **particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs** en raison de leur physiologie, mais également parce qu'ils dépendent

10 OMS, WHO Housing and health guidelines, 2018, *https://www.who.int/publications/i/item/9789241550376*

11 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n°26 (2023), CRC/C/GC/26.

12 OMS, WHO Housing and health guidelines, 2018, *https://www.who.int/publications/i/item/9789241550376*

des adultes pour leur protection. Cette vulnérabilité est encore plus marquée pour certains groupes comme les enfants en bas-âge, en situation de handicap, vivant dans la pauvreté, les enfants accueillis dans des structures d'hébergement de l'ONA, les enfants placés en institution ou encore les enfants privés de liberté.

La question des infrastructures scolaires mérite une attention particulière.

La question des **infrastructures scolaires** mérite une attention particulière. De nombreux bâtiments scolaires n'ont pas été conçus pour faire face à des périodes prolongées de fortes chaleurs. Certaines communes ont dû **adapter les horaires ou à suspendre les cours.** Une circulaire a été issue en juin 2026 pour rappeler les mesures de prévention à adopter en période de canicule.[13]

> *« Le ministère a rappelé **aux directions des écoles les lignes directrices et recommandations visant à assurer la protection des élèves et du personnel scolaire dans le contexte des températures élevées attendues pour les prochains jours** », porte-parole du MENJE[14].*

Plusieurs **questions parlementaires** ont d'ailleurs été posées à ce sujet.[15]

> *« À Rosport-Mompach, les cours sont d'ores et déjà annulés mercredi et vendredi après-midi. Car 39°C dans une classe, c'est ingérable ! », reconnaît la bourgmestre, Stéphanie Weydert »[16].*

Une approche fondée sur les droits de l'enfant implique non seulement **des mesures d'urgence mais aussi une adaptation structurelle** : végétalisation des espaces, amélioration de l'isolation thermique, accès à l'eau potable, création d'espaces ombragés et prise en compte systématique des besoins des enfants dans les plans de résilience climatique. La nouvelle **stratégie luxembourgeoise d'adaptation au changement climatique**[17] souligne d'ailleurs la nécessité de renforcer la **résilience** des infrastructures et des populations face aux effets du réchauffement climatique.

De quoi les enfants et les jeunes ont-ils besoin ? Des cours d'école, des aires de jeux, des crèches et des maisons relais ombragées et verdoyantes ; un accès gratuit à l'eau potable ; des salles de classe et des chambres où la température reste supportable de jour comme de nuit, y compris lors des « nuits tropicales », ainsi que dans les structures d'hébergement de l'ONA et dans les institutions ; des horaires adaptés aux périodes de canicule ; et d'être associés à la transformation de leur cour.

---

13 https://maint.gouvernement.lu/dam-assets/circulaires/2026/2026-049.pdf

14 L'essentiel, Coup de chaud au Luxembourg, pas de dispense d'école, https://www.lessentiel.lu/fr/story/canicule-coup-de-chaud-au-luxembourg-pas-de-dispense-d-ecole-103585579

15 Question parlementaire 4347 du 17 septembre 2026 de Mme Francine Closener et M. Ben Polidori concernant l'adaptation des écoles aux épisodes caniculaires.

Question parlementaire n° 4284 du 22 juin 2026 de Madame la députée Djuna Bernard et de Monsieur le député Meris Sehovic concernant la mobilisation de volontaires du CGDIS et la continuité du fonctionnement des établissements scolaires durant la canicule.

16 https://www.lessentiel.lu/fr/story/meteo-au-luxembourg-ecoles-travail-sport-la-chaleur-perturbe-le-quotidien-103588879

17 Strategie et plan d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique au Luxembourg (2025 – 2035) https://environnement.public.lu/fr/publications/climat/pa-effets-changement-climatique.html

Quels sont les avantages pour l'environnement ? Les arbres, la réduction des surfaces imperméables et les toitures végétalisées rafraîchissent l'ensemble du quartier, favorisent la biodiversité et améliorent l'infiltration des eaux de pluie. Les cours végétalisées deviennent des îlots de fraîcheur pour tous, notamment pour les personnes âgées et les familles avec de jeunes enfants. Ils réduisent également le recours à la climatisation, coûteuse et très énergivore.

Qualité de l'air

Incendies

L'augmentation des épisodes de sécheresse et de chaleur accroît également le risque **d'incendies.** Les conséquences pour les enfants dépassent les dommages directs causés par le feu. Les **fumées et particules fines** peuvent avoir des effets importants sur la **santé respiratoire,** notamment chez les **enfants souffrant d'asthme ou d'autres maladies chroniques.**

Mi-juillet 2026, les **fumées de l'incendie dans les Hautes Fagnes** ont atteint plusieurs parties du Luxembourg.[18] Une **cellule d'évaluation interministérielle** s'était alors réunie afin d'en évaluer les conséquences potentielles, et « *aucun impact sanitaire significatif pour la population* » n'avait été mis en évidence.[19]

Pour l'OKAJU, il convient d'examiner plus en profondeur les conséquences de l'exposition aux fumées sur les enfants.

Au-delà des mesures de gestion de crise, il apparaît nécessaire de développer une **culture de prévention et d'adaptation** :

- **Sensibilisation** des communes,
- **Protocoles spécifiques** pour les établissements accueillant des enfants,
- Dispositifs de **protection de la qualité de l'air et suivi des populations les plus vulnérables.**

Pollution atmosphérique

Les fortes chaleurs sont propices à des périodes de « pic de pollution ». Or, nombreuses sont les études[20] permettant d'établir que les pics ordinaires de pollution atmosphérique aggravent nettement les symptômes des patients asthmatiques et le contrôle de leur maladie.

« *Les températures élevées augmentent également la concentration d'ozone, ce qui peut* ***endommager le tissu pulmonaire et causer des complications chez les asthmatiques et les personnes souffrant de maladies respiratoires.*** *Des concentrations qui dépassent 180 µg/m³ en moyenne horaire sont surtout*

18 *https://paperjam.lu/article/les-precautions-a-prendre-face-aux-fumees-qui-touchent-le-luxembourg*

19 *https://hcpn.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiques+2026+08-aout+20-hautes-fagnes-luxembourg.html*

20 Quel est le rôle de la pollution atmosphérique dans l'asthme ? *Thierry Rochat , Pierre-Olivier Bridevaux*, Margaret Gerbase, *Nicole Probst-Hensch , Nino Künzli https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2012/revue-medicale-suisse-363/quel-est-le-role-de-la-pollution-atmospherique-dans-l-asthme*

Les enfants ont également droit à des informations claires, accessibles et adaptées à leur âge

dangereuses pour les enfants, les personnes âgées, les insuffisants respiratoires et les asthmatiques. A partir de 240 µg/m³, il existe un risque élevé pour la population entière et des efforts physiques intenses à l'extérieur sont à éviter lors de périodes caractérisées par des concentrations élevées en ozone. L'ozone est mesuré par l'Administration de l'environnement et des dépassements des valeurs limites européennes ou des valeurs guide de l'OMS sont communiqués à la Direction de la Santé et à la population. Un système d'alerte est en place en vue de prévenir la population et de donner des recommandations sur le comportement à adopter pendant les pics d'ozones. »[21]

Il est possible d'accéder aux **mesures de la qualité de l'air sur le site** www.emwelt.lu.

Pour l'OKAJU, il conviendrait **d'examiner plus en détail les conséquences sur la santé des enfants à long terme.**

> **De quoi les enfants ont-ils besoin ?** De respirer un air pur et sain là où ils vivent, apprennent et passent la plupart de leur temps. Ils ont également droit à des informations claires, accessibles et adaptées à leur âge sur la qualité de l'air et sur les protocoles permettant aux écoles, crèches, maisons relais et clubs sportifs d'adapter leurs activités en plein air lors des pics de fumée ou d'autres formes de pollution.[22]

Quels sont les avantages pour l'environnement ? Réduire la circulation automobile aux abords des écoles, encourager la marche, le vélo et les transports en commun, et planter des haies basses et denses entre les trottoirs et les routes permettent de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les niveaux de bruit pour tous les riverains.

Pesticides, perturbateurs endocriniens et alimentation saine

Les préoccupations environnementales ne se limitent pas aux effets du changement climatique. Les enfants peuvent être exposés à différents polluants environnementaux, notamment à travers **l'air, l'eau, les produits de consommation ou l'alimentation.**

> **De quoi les enfants ont-ils besoin ?** De grandir sans être exposés à des substances toxiques présentes dans l'air qu'ils respirent, dans l'eau qu'ils boivent, dans les aliments qu'ils mangent et dans les espaces où ils jouent, et de bénéficier d'une alimentation saine dans les cantines scolaires et les maisons relais. L'impact potentiel de certaines substances sur le développement des enfants justifie l'application du principe de précaution, notamment à proximité des écoles, des crèches, des aires de jeux et des zones résidentielles.

---

21 Stratégie nationale d'adaptation aux effets du changement climatique 2025-2035 *https://environnement.public.lu/fr/publications/climat/pa-effets-changement-climatique.html*

22 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n°26 (2023), CRC/C/GC/26.

Quels sont les avantages pour l'environnement ? La réduction de l'utilisation des pesticides et la priorité accordée aux aliments locaux, de saison et biologiques dans la restauration collective contribuent également à protéger les sols, les nappes phréatiques, les pollinisateurs et la biodiversité.

Sensibilisation et participation des enfants

L'éducation au climat et à l'environnement est essentielle pour permettre aux enfants de comprendre les défis auxquels ils seront confrontés. Toutefois, cette sensibilisation ne doit pas conduire à une **responsabilisation excessive des enfants, déjà de plus en plus nombreux à faire part d'un sentiment d'« éco-anxiété »**.

La responsabilité première de la lutte contre le changement climatique incombe aux pouvoirs publics, aux acteurs économiques et aux adultes. L'objectif doit être de permettre aux enfants d'acquérir des connaissances, de développer leur esprit critique et de participer aux réflexions les concernant, sans leur faire porter le poids de problèmes structurels qu'ils n'ont pas créés.

« Au Luxembourg, **l'éducation au développement durable (EDD)** est intégrée dans les politiques éducatives depuis plus d'une décennie. Le ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse a mis en place une **stratégie nationale qui vise à intégrer l'EDD à tous les niveaux du système éducatif, de l'école fondamentale à l'université, en passant par la formation professionnelle et continue.** Une plateforme et un portail de l'EDD ont été mis en place, servant de moyen d'échange et d'information entre les organisations, les institutions, la communauté éducative et le public intéressé par l'EDD. Ces outils sont complétés par un comité interministériel soutenu par le Gouvernement.

15 écoles fondamentales et secondaires regroupées dans le réseau des écoles UNESCO

Sur le terrain, le Luxembourg compte **15 écoles fondamentales et secondaires regroupées dans le réseau des écoles UNESCO.** Ce réseau regroupe des institutions éducatives partout dans le monde autour d'objectifs communs : élever les défenses de la paix dans l'esprit des enfants et des jeunes et les sensibiliser pour le développement durable. »[23]

Une approche équilibrée doit donc **privilégier l'autonomisation (« *empowerment* ») plutôt que l'anxiété climatique ou la culpabilisation.**

> **De quoi les enfants ont-ils besoin ?** D'informations claires et adaptées à leur âge, d'une éducation à l'environnement « adaptée aux enfants et émancipatrice »[24] qui leur donne les moyens d'agir sans leur faire ressentir de culpabilité, et de la garantie que leurs points de vue sont entendus et pris en compte dans les décisions de politique environnementale aux niveaux communal et national et d'être informés de la manière dont leur avis a été pris en compte.[25]

Qu'est-ce que l'environnement y gagne ? Les enfants et les jeunes connaissent

23 Stratégie nationale d'adaptation aux effets du changement climatique 2025-2035 *https://environnement.public.lu/fr/publications/climat/pa-effets-changement-climatique.html*

24 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n°26 (2023), CRC/C/GC/26.

25 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n°26 (2023), CRC/C/GC/26.

mieux leur quotidien (trajets, cours d'école, chaleur extrême à l'école) et apportent des perspectives que les adultes risquent de manquer, souvent plus ambitieuses que les politiques existantes. À Guimarães (Portugal), un « Eco-Parlement » permet aux élèves d'élaborer des propositions concrètes pour la ville, soumises au vote d'un jury composé d'enfants, d'élus et d'universitaires.[26] Leur implication dans la prise de décision rend les mesures environnementales plus pertinentes, mieux comprises et plus durables.

Des initiatives pour reconnecter à la nature

Bonnes pratiques

Plusieurs initiatives internationales montrent l'intérêt de rapprocher les enfants de la nature tout en renforçant leur résilience face aux changements climatiques :

- Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école
- Création d'espaces ombragés naturels
- Développement de « cours oasis » permettant de réduire les îlots de chaleur
- Activités pédagogiques régulières en extérieur
- Éducation par le contact direct avec la nature
- Aménagement de chemins scolaires ombragés et sécurisés
- Augmentation des espaces verts accessibles aux enfants dans les quartiers urbains.

Ces mesures améliorent l'adaptation au changement climatique tout en favorisant le bien-être, la santé mentale, l'activité physique et les apprentissages des enfants.

Défenseur des droits, France

En octobre 2025, le Défenseur des droits présente un **podcast**[27] qu'il a soutenu dans le cadre de ses missions de promotion des droits de l'enfant sur la place des enfants et leurs droits dans notre société. Lolita Rivé, enseignante, donne la parole aux jeunes (et aux moins jeunes) personnes.

L'épisode 5 dénommé **« Va jouer dehors ! »** invite l'auditeur à la **réflexion sur la place des enfants dans l'espace public et le respect du droit des enfants aux loisirs, au jeu et à la participation à la vie sociale.** Les caractéristiques de ce droit ont notamment été développé dans l'Observation générale n°17 de lu Comité des droits de l'enfant sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)[28]. Les participants au podcast évoquent le **phénomène « *No***

26 UNICEF, Eco-Parlamento (Eco-Parliament) - Guimarães, Portugal *https://www.childfriendly-cities.org/eco-parlamento-eco-parliament*

27 *https://www.defenseurdesdroits.fr/podcast-qui-cest-qui-commande-970*

28 *Observation générale n°17 Convention relative aux droits de l'enfant* sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)

https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=dMa%2BvYs5Q5oo5lp57E%2Bz-B7qcWL6y8C78JRo1bHvxeKvbEpp9%2FHThEB4X6eQQgWySBdeUdN-

Kids » et constatent le développement grandissant d'espaces réservés uniquement aux adultes (hôtels, restaurants, événements) et que les villes semblent **pensée pour les adultes valides** (trottoirs, mobilier urbain, circulation, peu de parcs et aires de jeux pour enfants).

> *« Je pense que c'est plus les adultes qui font du bruit. »*
> Témoignages d'enfants

Les enfants sont de moins en moins autonomes selon Clément Rivière, maître de conférences en sociologie à l'Université de Lille[29]. Les enfants passent **moins de temps dehors sans adultes, leur autonomie dans les déplacements diminue.** L'âge auquel ils commencent à se déplacer seuls recule. Les voitures ont pris la place des et les espaces de jeu libres ont disparu.

> *« Je me sens protégée. C'est le seul moment où je peux vraiment me défouler dans la rue. » témoignage d'un enfant qui participe à l'initiative « Rue aux enfants » de l'association Les Potes en ciel (Lille) où une rue a été fermée à la circulation pour laisser les enfants jouer librement*

On y apprend entre autres que beaucoup d'enfants souhaitent plus d'autonomie mais les parents craignent les agressions ou des enlèvements car les médias amplifient parfois ce sentiment d'insécurité. Reconnaît cependant que les **filles et les garçons ne vivent pas la ville de la même façon.** Les filles sont davantage contrôlées dans leurs déplacements, elles sont davantage préparées à éviter certains risques. C'est aussi révélateur des inégalités sociales, certains enfants de milieux privilégiés ont des agendas très chargés alors que d'autres sont critiqués lorsqu'ils passent du temps dans l'espace public.

Redonner aux enfants leur place dans l'espace public est essentiel pour leur développement, leur autonomie et leur bien-être.

Il s'agit aussi d'une **problématique de santé publique,** car les enfants passent davantage de temps à l'intérieur. La sédentarité augmente. Le temps passé devant les écrans progresse fortement. L'accès à des espaces de jeu et de liberté est devenu un enjeu de santé publique. **Le podcast présente le concept de terrains d'aventure avec Mathieu Weinstein,** animateur et créateur du *terrain d'aventure de Bagnolet* et **François Grandeau,** ancien responsable de terrains d'aventure à Paris. Ils expliquent que les enfants ont besoin de liberté et d'espaces à eux où les adultes doivent intervenir le moins possible car l'expérimentation est essentielle au développement de l'enfant. Ce modèle est inspiré des travaux de l'architecte danois *Carl Theodor Sørensen*, qui avait observé dès les années 1940 que **les enfants préféraient jouer dans des espaces naturels ou remplis de matériaux à manipuler plutôt que sur des aires de jeux standardisées.** Les principes fondamentaux des terrains d'aventure sont le libre accès, la gratuité et surtout le jeu libre, sans objectif de performance ou de production. Malgré leurs bénéfices, les terrains d'aventure restent peu nombreux en **France (environ 60, contre plus de 400 en Allemagne)**, en raison des contraintes réglementaires et du manque de financements. *Francesco Tonucci*, enseignant et chercheur italien, défend l'idée

vR1iLWK%2B5S2ckLOA%3D%3D

29 *https://shs.cairn.info/publications-de-clement-riviere--132168?lang=fr*

de rues piétonnes, trottoirs plus larges, espaces de jeu ouverts, mobilité adaptée aux enfants, participation des enfants aux décisions urbaines.

Initiatives récentes au Luxembourg

- Mise en œuvre du **Plan canicule**[30], qui prévoit des mesures de protection des populations vulnérables lors des épisodes de chaleur extrême;
- Adoption d'une **Stratégie nationale d'adaptation aux effets du changement climatique 2025-2035**[31] Recommandations adressées aux écoles pour adapter les activités pédagogiques en période de fortes chaleurs;
- **Circulaire adressée aux communes, offices sociaux ou autre établissements publics placés sous la surveillance des communes**[32], visant notamment à développer l'accès à l'eau potable, adapter les horaires et protéger les populations vulnérables;
- **Lëtz prepare!** Luc Frieden, Yuriko Backes et Léon Gloden ont présenté les résultats de **l'enquête nationale sur la perception des risques et menaces**[33] dans un contexte marqué par un épisode de canicule exceptionnel, ayant placé le pays en vigilance rouge et fortement mobilisé les autorités ainsi que les services de secours, la préparation aux crises revêt une importance particulière.

Repenser l'environnement à partir des droits de l'enfant

Nos villes, nos rues et nos espaces publics ont été construits autour d'un seul profil : celui d'un adulte actif et valide, implicitement un homme, capable de se déplacer efficacement entre son domicile et son lieu de travail, souvent en voiture. Cette norme invisible et implicite ne tient pas compte des enfants, des personnes âgées, des femmes, des personnes en situation de handicap, ni de celles et ceux qui s'occupent d'un enfant ou l'accompagnent au quotidien.

Les espaces publics restent largement pensés sans les enfants.

Ce constat va dans le sens de l'analyse de l'UNICEF, qui appelle à placer les enfants au cœur de l'aménagement urbain dans son guide « Shaping urbanisation for children » (2018).[34] Depuis 1996, l'UNICEF soutient les communes à travers l'initiative « Villes amies des enfants » (Child Friendly Cities Initiative), qui vise à garantir que « chaque enfant vive dans un environnement sûr et du-

30 *https://santesecu.public.lu/fr/espace-citoyen/departement-sante/prevention/canicule/plan-canicule.html*

31 ;Stratégie nationale d'adaptation aux effets du changement climatique 2025-2035 *https://environnement.public.lu/fr/publications/climat/pa-effets-changement-climatique.html*

32 https://maint.gouvernement.lu/dam-assets/circulaires/2026/2026-049.pdf

33 Sondage ILRES – Perception des risques et menaces -Enquête nationale 2026 *https://gouvernement.lu/dam-assets/images-documents/actualites/2026/07-juillet/01-presentation-enquete-perception-risques-menaces/document/rsultats-de-lenqute-nationale-sur-la-perception-des-risques-et-menaces-au-luxembourg.pdf*

34 UNICEF, Shaping urbanization for children: A handbook on child-responsive urban planning, New York, 2018, *https://www.unicef.org/media/47616/file/UNICEF_Shaping_urbanization_for_children_handbook_2018.pdf*

rable » et à construire « des villes plus sûres, plus propres et plus résilientes ».[35] En janvier 2026, ONU-Habitat, l'UNICEF et l'OMS ont publié le guide SPACES, qui met l'accent sur les espaces publics adaptés aux enfants et s'appuie sur l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que sur les observations générales n° 17 et n° 26.[36]

La plupart des espaces ne sont pas explicitement interdits aux enfants. Cependant, leur accès est limité par défaut, car ils sont trop rarement pris en compte lors de la conception de ces lieux. Les conséquences de cette omission sont évidentes.



En matière d'accessibilité, les portes sont trop lourdes et les poignées trop difficiles à tourner ; les boutons, les commandes d'ascenseur, les guichets, les comptoirs d'information et les distributeurs de billets sont placés trop haut ; les toilettes et les lavabos ne sont pas adaptés à la taille des enfants ; les tables à langer font défaut ou ne sont disponibles que dans les toilettes pour femmes ; les escaliers ne disposent ni de rampes ni d'ascenseurs ; enfin, la signalétique et l'orientation reposent sur des textes placés à la hauteur des yeux des adultes.

Redonner de la place aux enfants, c'est rendre la ville plus vivable.

En matière de mobilité et de sécurité, les trottoirs sont trop étroits et souvent encombrés par des voitures stationnées ; les passages piétons sont synchronisés à la vitesse de marche des adultes valides ; et les pistes cyclables ne sont ni protégées ni continues. Les véhicules sont de plus en plus imposants, avec des calandres et des rétroviseurs latéraux à hauteur de tête des enfants, ainsi que des angles morts où les conducteurs ne peuvent pas les voir ; de ce fait, de nombreux enfants ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils marchent sur le trottoir et préféreraient qu'une rangée d'arbres ou de haies les sépare de la route.

En matière de santé, les pots d'échappement rejettent des fumées à hauteur des enfants ; les espaces tels que les cours d'école, les places et les aires de jeux ne sont pas ombragés et se réchauffent rapidement en été, tout comme les équipements de jeux en métal et en plastique foncé ; les fontaines à eau

35 UNICEF, The Child Friendly Cities Initiative – Guideance Note, 2022, *https://www.unicef.org/media/133746/file/ChildFriendly_Cities_Initiative_Guidance_Note.pdf*

36 OMS, UNICEF et ONU-Habitat, Building Child-Friendly Urban SPACES, 2026, *https://ceh.unicef.org/events-and-resources/knowledge-library/building-child-friendly-urban-spaces*

sont placées trop haut, et il manque des sièges ombragés pour les enfants et les accompagnateurs.

Au cours du XXe siècle, les voitures ont progressivement occupé de plus en plus d'espace ; ces espaces étaient autrefois des lieux où les enfants pouvaient jouer et se retrouver entre eux sans la présence d'adultes. L'âge auquel les enfants se déplacent librement et de manière autonome, sans adulte, se repousse de plus en plus tard. **Neuf parents sur dix citent la sécurité routière comme la principale raison pour laquelle ils ne laissent pas leurs enfants sortir seuls.**[37] Cela touche encore davantage les filles, les enfants en situation de handicap et ceux vivant en milieu rural, car ils dépendent beaucoup plus des adultes qui les entourent pour leurs déplacements.

Concevoir en pensant aux enfants permet de créer de meilleures villes pour tous, et des espaces publics inclusifs et adaptés aux enfants contribuent bien souvent à des villes plus saines, plus sûres et plus vertes :[38]

- moins de voitures autour des écoles et dans les quartiers : un air plus pur à la hauteur des enfants, des rues plus sûres pour jouer et se déplacer en toute autonomie, ce qui réduira les émissions et les niveaux de bruit pour tout le monde ;
- plus d'arbres, d'ombre et d'espaces verts : rendre les cours d'école, les aires de jeux et les maisons relais plus agréables pendant les vagues de chaleur rafraîchit les quartiers et les rend plus vivables pour l'ensemble de la communauté. Le PNUE souligne que l'augmentation du couvert arboré urbain réduit la morbidité et la mortalité liées à la chaleur et limite l'utilisation de la climatisation, très énergivore et polluante ;[39]
- haies basses et denses et végétation le long des trottoirs : une barrière protectrice entre les enfants et la circulation routière, favorisant la biodiversité urbaine ;
- des transports en commun et des pistes cyclables plus accessibles : davantage d'autonomie pour les enfants et les jeunes, et une moindre dépendance à la voiture pour la société dans son ensemble.

Le climat et l'environnement sont aussi des enjeux de droits de l'enfant.

Une ville pensée pour les enfants est donc, bien souvent, aussi une ville plus respectueuse de l'environnement. Les mesures qui permettent aux enfants de jouer, de se déplacer seuls et de respirer un air sain (rues apaisées, végétalisation, mobilités douces) sont aussi celles qui réduisent les émissions, le bruit et les îlots de chaleur.

Cette approche ne relève pas seulement de l'urbanisme, mais s'appuie également sur les droits de l'enfant. Elle ressort directement de la Convention relative aux droits de l'enfant : l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3), le droit à la vie et au développement (art. 6), le droit d'être entendu (art. 12), le droit à la santé (art. 24) et le droit au repos, aux loisirs et au jeu (art. 31). L'Observation générale n° 26 réaffirme que les États doivent placer l'intérêt supérieur de l'enfant au

37 Va jouer dehors ! *https://www.defenseurdesdroits.fr/podcast-qui-cest-qui-commande-970*

38 OMS, UNICEF et ONU-Habitat, Building Child-Friendly Urban SPACES, 2026, *https://ceh.unicef.org/events-and-resources/knowledge-library/building-child-friendly-urban-spaces*

39 PNUE, Overshoot Report, p. 5.

cœur de toutes les décisions en matière de politique environnementale et que les enfants ont le droit de participer à ces décisions. [40]

Adopter le point de vue d'un enfant ne signifie pas imaginer à sa place ; cela signifie se mettre à son niveau, tant physiquement qu'en termes de compréhension du temps, de l'espace et des risques, et lui demander son avis. Les enfants et les jeunes au Luxembourg savent ce qu'ils veulent : plus d'arbres, des cours d'école adaptées à la chaleur, des horaires adaptés et une politique climatique à la hauteur des enjeux. [41]



OKAJU recommande au gouvernement, aux communes et aux acteurs publics d'engager une nouvelle réflexion. Ils devraient faire du point de vue de l'enfant un critère systématique dans la prise de décision concernant l'environnement, le climat, l'aménagement du territoire, le logement, les transports et les infrastructures publiques. Avant de prendre une décision, chaque ministère et chaque commune devraient se demander s'ils tiennent compte de l'expérience et du point de vue de l'enfant, s'ils prennent en considération son rythme et s'ils s'alignent sur ses besoins et ses opinions.

L'initiative Villes amies des enfants, lancée par l'UNICEF, offre aux communes un cadre éprouvé pour mener cette démarche.[42]

En **conclusion,** l'OKAJU estime qu'il s'agit d'une nécessité absolue d'envisager le changement climatique, les vagues de chaleur, la pollution environnementale et les risques accrus d'incendies doivent désormais être appréhendés comme des enjeux de droits de l'enfant. Une approche fondée sur les droits

40 Comité des droits de l'enfant, Observation générale n°26 (2023), CRC/C/GC/26.

41 Move, Hëtztwell 2026 – Mir hunn es sat, enquête auprès des jeunes, 2026.

42 UNICEF, The Child Friendly Cities Initiative – Guideance Note, 2022, *https://www.unicef.org/media/133746/file/ChildFriendly_Cities_Initiative_Guidance_Note.pdf*

de l'enfant implique d'identifier les groupes les plus vulnérables, d'adapter les infrastructures accueillant des enfants, de garantir leur accès à un environnement sain et de leur permettre de participer aux décisions les concernant, sans leur faire porter la responsabilité des défis climatiques actuels.



Avis des Young Advisors

Les Young Advisors ont fait part de leurs préoccupations écologiques.

Les *Young Advisors* ont témoigné de leurs préoccupations en matière environnementale à l'OKAJU. Ils expliquent que l'été a été très rude avec les fortes chaleurs, l'absence de climatisation. Les possibilités pour se rafraîchir étaient limités. La bibliothèque nationale du Luxembourg a été évoquée pour les plus âgés afin de travailler car climatisée, mais très convoitée. Quant aux loisirs, les piscines semblent avoir été un lieu de prédilection, mais le nombre d'entre elles disposant d'espaces extérieurs au Luxembourg est limité et il fallait être armé de patience pour pouvoir en profiter.

Ils expliquent que les adaptations à l'école n'étaient pas toujours adéquates. Cela a aussi été très difficile en période d'examens. Et le fait d'être à la maison n'a pas toujours été une solution, les domiciles privés des enfants et des jeunes n'étant pas toujours adaptés, et ils ressentaient le besoin d'avoir toutes leurs heures d'enseignement en vue des examens.

Une rencontre avec **le cabinet du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en octobre 2026** a permis aux jeunes ayant travaillé sur la recommandation de 2025 et à l'OKAJU de présenter leur travail sur le sujet et les revendications qui en découlent. Le ministère a fait part de tous ses travaux et projets pour améliorer la situation des enfants et des jeunes au Luxembourg. L'année prochaine offrira à l'OKAJU l'opportunité de suivre l'évolution de ces travaux et de poursuivre sa réflexion et son travail sur cette thématique avec les enfants et les jeunes.

Récapitulatif sur le droit des enfants à un environnement sain

Malgré des avancées notables, l'environnement reste encore insuffisamment appréhendé comme une question de droits de l'enfant. Une approche davantage fondée sur les droits, la protection des groupes les plus vulnérables et la participation des enfants est nécessaire pour répondre aux défis climatiques actuels et futurs.



Avancées

- Adoption de la Stratégie nationale d'adaptation aux effets du changement climatique 2025-2035, qui reconnaît la vulnérabilité particulière des enfants face aux risques climatiques.
- Mise en œuvre de mesures de prévention, notamment le Plan canicule et des recommandations destinées aux écoles et aux communes.
- Renforcement de l'éducation au développement durable et de la sensibilisation des jeunes aux enjeux environnementaux.
- Au niveau international, reconnaissance croissante du droit des enfants à un environnement propre, sain et durable.



Défis

- Absence d'une reconnaissance explicite et **directement invocable du droit à un environnement sain** ni dans le cadre constitutionnel luxembourgeois ni au niveau européen.
- **Exposition accrue de certains groupes d'enfants** (pauvreté, handicap, hébergement ONA, institutions, privation de liberté) aux effets du changement climatique et de la pollution.
- Infrastructures scolaires et d'accueil parfois insuffisamment adaptées aux épisodes de chaleur, de froid ou à d'autres phénomènes climatiques extrêmes.
- **Manque de données** spécifiques sur l'impact de la pollution et des risques environnementaux sur la santé des enfants.
- **Participation encore limitée** des enfants aux décisions environnementales et climatiques qui les concernent.



Recommandations

Destinataires : *Gouvernement ; ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité ; ministère de la Santé et de la Sécuritée sociale; ministère de l'Éducation nationale, Enfance et Jeunesse ; ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire ; communes ; bâtiments publics.*

170. Reconnaître explicitement le **droit à un environnement sain dans la Constitution** et intégrer systématiquement l'intérêt supérieur de l'enfant dans les politiques environnementales et climatiques.
171. Reconnaître explicitement le droit à une environnement sain dans le cadre d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) reconnaissant « le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable ».
172. Renforcer l'**adaptation des écoles, foyers et autres infrastructures accueillant des enfants** (végétalisation, ombrage, accès à l'eau, isolation, plans d'urgence).
173. Garantir **à toute communauté scolaire l'accès à suffisamment d'espaces verts**

(jardins, parcs, forêts) destinés à des fins pédagogiques, notamment la **création de jardins scolaires dans chaque commune**, le cas échéant avec les acteurs locaux de l'horticulture et de l'agriculture.

174. Développer le suivi des impacts sanitaires liés à la pollution, aux substances toxiques et aux phénomènes climatiques extrêmes sur les enfants.

175. Garantir une participation effective des enfants aux processus décisionnels et faciliter leur accès à l'information et à la justice environnementale.

176. Accorder une attention particulière aux **enfants les plus vulnérables** afin de réduire les inégalités face aux risques environnementaux.

177. Assumer, en tant qu'adultes, la responsabilité de s'engager en faveur d'un environnement sain et rendre cet engagement visible publiquement, notamment auprès des enfants et des jeunes, afin de leur montrer concrètement que les adultes prennent ce sujet au sérieux et s'en occupent activement.